

COMMUNE DE BRECEY

AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 18 mai 2018, le maire de BRECEY 50370 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement partiel de la voie communale n° 88, et à l'aliénation partielle du chemin rural n° 88 dit « de la Croix au Mée à la Saignerie », sur la commune de Brecey.

A cet effet M. LE GOFFIC Alexis, officier de gendarmerie à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de Brécey, **du vendredi 15 juin au samedi 30 juin 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie **le samedi 16 juin de 10h00 à 12h00 et le samedi 30 juin de 10h00 à 12h00**. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou transmises par messagerie électronique à l'adresse suivante : mairie@brecey.fr ou adressées également par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Brécey.

A l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Brécey et sur le site internet : www.brecey.fr.

A l'issue de l'enquête, le Conseil municipal se prononcera définitivement sur le déclassement partiel de la voie communale n° 88 et l'aliénation partielle du chemin rural n°88 dit « de la Croix au Mée à la Saignerie », au vu du rapport du commissaire-enquêteur.

Le Maire,
Bernard TREHET

